



Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM)
Sud-Allier (Siren : 250300050)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bayet
Arrondissement	Moulins
Département	Allier
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/04/1978
Date d'effet	19/04/1978

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Pierre COURTADON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Les Bouillots
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03500 BAYET
Téléphone	04 70 56 70 67
Fax	04 70 56 74 11
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	96 589
Densité moyenne	39,10

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 10 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
03	CA Vichy Val d'Allier (240300426)	CA
03	CC Bocage sud (240300715)	CC
03	CC de la Montagne Bourbonnaise (240300418)	CC
03	CC de la Région de Montmarault (240300590)	CC
03	CC du Bassin de Gannat (240300533)	CC
03	CC du Pays de Lapalisse (240300491)	CC
03	CC en Pays Saint-Pourcinois (240300699)	CC
03	CC le Donjon - Val Libre (240300673)	CC
03	CC Sioule, Colettes et Bouble (240300681)	CC
03	CC Varennes-Forterre (240300707)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères et assimilés des collectivités territoriales, collectivités publiques, des ménages, des artisans, des agriculteurs, des industriels, des professions libérales et des commerçants (service qui peut être effectué au porte à porte, par conteneurs ou par tout autre moyen technique). Cette collecte peut être réalisée par le syndicat à condition qu'il n'y ait pas de sujétions techniques particulières. - Collecte sélective par apport volontaire, au porte à porte ou par tout autre moyen technique, ainsi que le tri, le conditionnement, la valorisation des matières pouvant bénéficier d'un recyclage matière (papier, cartons, plastiques, végétaux, verre, fermentiscibles, bois, pneumatiques, encombrants ménagers; etc...) - Construction et exploitation des déchetteries - Déchets inertes des ménages, des entreprises et des agriculteurs avec exploitation des décharges de classe III : possibilité pour le syndicat de créer et de gérer des décharges de classe III.</i> Par substitution
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement, quel que soit le mode adopté et valorisation des sous-produits (dont l'énergie) issus du traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les collectivités publiques, les ménages, les entreprises, les artisans, les agriculteurs, les professions libérales et les commerçants.</i> Par substitution
Autres - Autres <i>Le syndicat pourra exercer des prestations de service par convention ou contrat, dans le cadre de ses compétences, pour le compte des collectivités territoriales et autres personnes publiques ou privées, non adhérentes. Ces interventions ne devront constituer qu'un complément technique ou financier aux activités réalisées par le syndicat pour ses adhérents</i>

Par substitution

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
03	syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers et assimilés en Allier (200022531)	SM ouvert	352 141

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)